

GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET DE TERRITOIRE MIDOUR - 31/05/2018

ANALYSE DES ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

COMPTE RENDU

OBJET : Travail sur l'analyse multicritère des actions du Projet de Territoire du Midour

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL :

- Contexte et représentativité des acteurs
- Vos attentes : travail individuel et restitution en collectif
- Rendu du COTECH et discussions autour de la plus-value de missionner un bureau d'étude
- Les objectifs de l'analyse et les enjeux à prendre en compte
- Les actions à analyser dans le cadre de l'étude
- Les données, les hypothèses de base à prendre en compte et les indicateurs

DECISIONS PRISES PAR LE GROUPE ET CALENDRIER DE TRAVAIL

- 1/ Ce qu'il faut objectiver en ordre de grandeur pour l'ensemble des actions du PT, avec la même priorité :
- rapport coûts-bénéfices (dont dimension socio-économique, changement climatique, qualité de l'eau)
 - pertinence des actions
 - temporalité des actions
 - sectorisation des actions
 - modalités de financement

2/ Etapes :

- Travailler par lots d'actions : réaliser la trame des fiches actions** en intégrant les retours des rencontres individuelles réalisées et cibler les acteurs pouvant aider à la construction des fiches actions
Fournir les données nécessaires à l'objectivation des actions
- Organiser des **groupes thématiques** par lots d'actions : critères d'impacts
- Construction d'un **tableau commun recensant les critères** par actions
- Objectivation des actions** et définition des limites de l'analyse
- Rédaction** des fiches actions

S'il apparaît que certains éléments nécessitent une expertise extérieure et plus poussée, il sera envisagé de missionner un bureau d'étude.

3/ Echéances principales :

- fournir les données correspondantes avant chaque groupe de travail
- 1^e groupe de travail fin juin
- 2^e groupe de travail début juillet
- autres groupes de travail en septembre
- construction du tableau et remplissage partiel avant la fin de l'été

Il est proposé les lots d'actions et les groupes de travail correspondant suivant :

- le **25 juin** : actions « optimisation de la gestion de la ressource en eau » et « connaissances du milieu et des usages »
- le **5 juillet ET le 10 septembre** : actions « adaptation des usages au milieu » et « création d'équipements »
- le **20 septembre** : actions « communication et sensibilisation » et « gouvernance »

UNE PREMIERE VERSION DE RETRO-PLANNING VOUS EST FOURNI CI-JOINT AVEC L'ENSEMBLE DES ETAPES DETAILLEES AINSI QUE LES PREMIERES DONNEES A CENTRALISER.

1.CONTEXTE ET REPRESENTATIVITE DES ACTEURS

Marion Alvarez présente les raisons qui ont conduit à proposer une analyse multicritère :

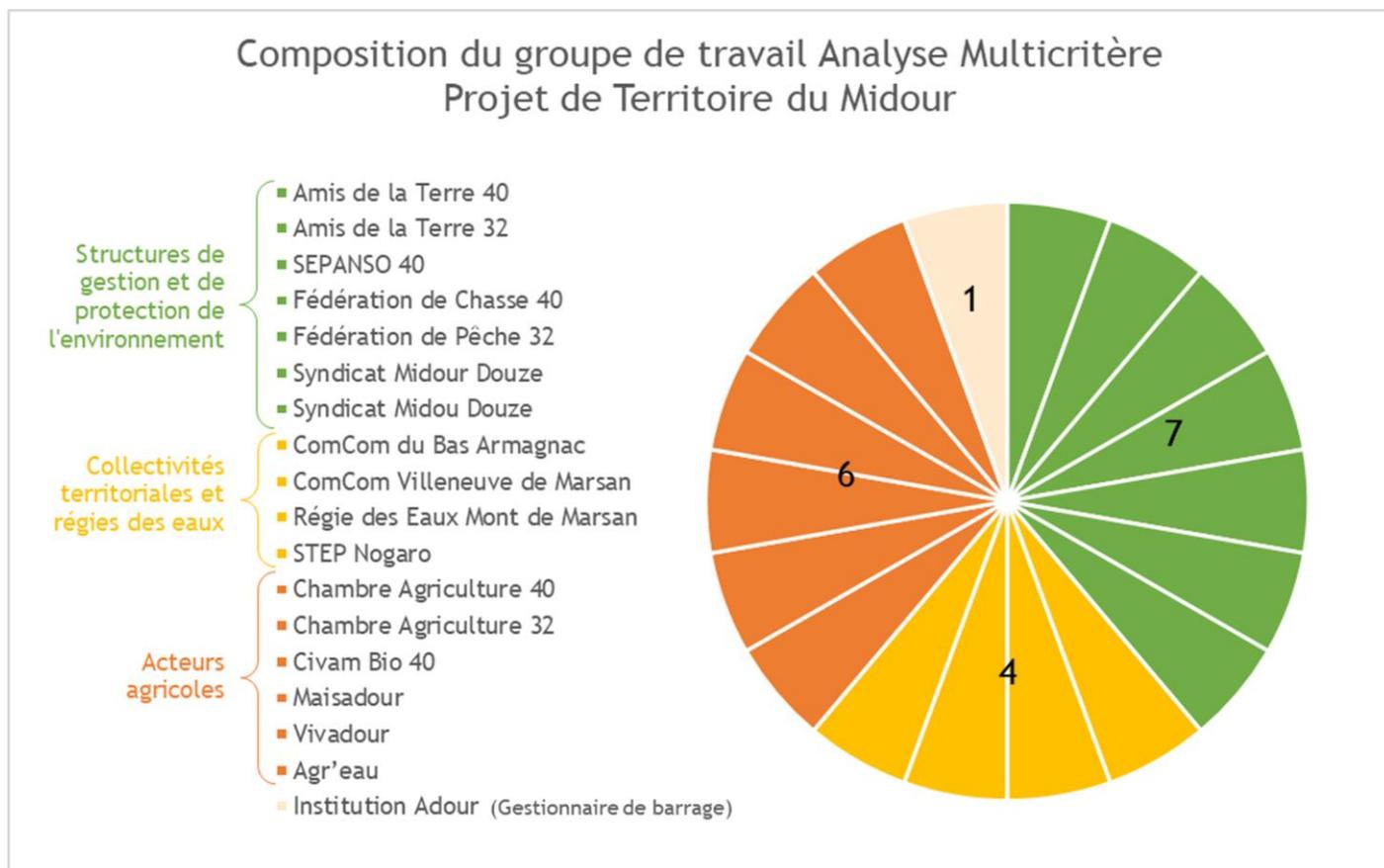
Suite à la proposition d'une quarantaine d'actions pour le projet de territoire Midour (PT), il s'est posé la question de l'objectivation de ces actions et leurs impacts en termes quantitatif, qualitatif, socio-économique et de changement climatique. Il est apparu important de se demander notamment comment prendre en compte concrètement le changement climatique, les problématiques de dilution liées à la salubrité ainsi que l'économie du territoire.

Par ailleurs, les acteurs ont fait remonter le besoin de chiffrer les actions et leurs impacts lors des rencontres avec l'animatrice du projet de territoire.

L'institution Adour a alors proposé de réaliser une analyse des actions via une prestation externe (en tant qu'assistance en termes de méthodologie et d'outils) et de réaliser le cahier des charges avec les acteurs afin de choisir les actions à étudier avec précision et de construire ensemble les objectifs de l'analyse, les hypothèses de bases ainsi que les critères à étudier.

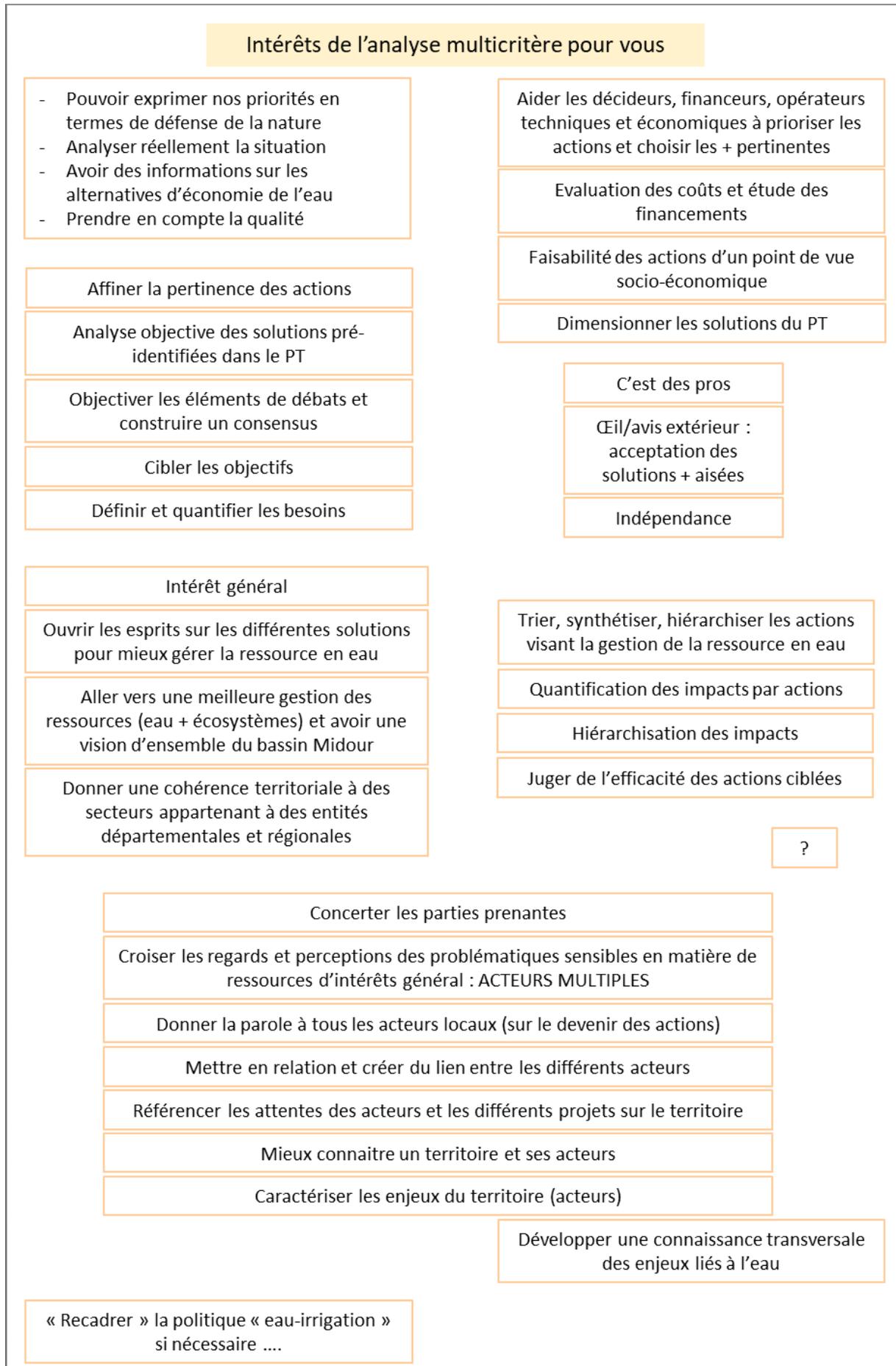
Le comité technique du 28 mai s'est interrogé sur la plus-value d'un bureau d'étude externe au stade actuel du travail. Il ressort en particulier que les éléments de connaissances/d'informations à mobiliser pour cette étude sont, pour de très nombreuses actions, détenus par les participants du projet de territoire et que les apports d'un bureau d'étude en termes de données dans un délai de 3 mois seront faibles. Pour certaines actions où il manque des éléments d'impact (ex. mobilisation des retenues « sans usages connus »), le niveau d'investigations est incompatible avec les délais de réalisation du travail (approche au cas par cas nécessaire).

La réunion du groupe de travail du 31 mai auquel étaient invitées les structures indiquées ci-dessous visait à poursuivre la réflexion sur le cadrage de la démarche de l'analyse des actions du projet de territoire.



2.VOS ATTENTES : TRAVAIL INDIVIDUEL ET RESTITUTION EN COLLECTIF

Suite au travail d'écriture des idées de chacun et de mise en commun, le rendu est le suivant :



Les questions auxquelles l'analyse doit répondre

Intégrer les effets du changement climatique

Contrôle de l'érosion des sols

Gestion globale de la ressource en eau

Quelles actions permettraient de répondre au mieux aux objectifs globaux ?

Quelles actions à prioriser ?

Comment effectuer une sélection des actions prioritaires ?

- Apporter les solutions les plus adaptées
- Comment mettre en place les solutions ?
- Quelles conséquences des diverses solutions ?

Quelles sont parmi les actions listées celles qui sont prioritaires ?

Peut-on atteindre les objectifs ?
Quel sera le futur SAGE ?
Qui finance ?

Quels objectifs à moyen terme ?

Quels objectifs à long terme ? ADOUR 2050

Equilibre quantité/qualité

Comment améliorer la gestion qualitative des eaux superficielles ?

Solutions pour améliorer la gestion quantitative : gestion des sols, mobilisation des ressources existantes, économies réalisables

Fixer des valeurs quantitatives aux volumes d'eau dynamiques et aux retenues. Seuils d'étiage à fixer et à approuver ...

Anticipation au bon fonctionnement des STEPs

Maintien d'un étiage suffisant

Quelles sont les méthodes et solutions à mettre en œuvre pour réaliser une économie sensible sur les prélèvements de la ressource en eau ?

- Eléments demandés par instruction ministérielle : analyse coûts-bénéfice et récupération des coûts
- Eclairage sur choix d'action : assainissement (ReUse/performance) – besoins actuels et à venir – optimisation de l'existant

Chiffrage des solutions et limites des solutions

Acceptabilité économique et financières des actions

- Pour qui sont destinées les ressources ?
- Les mesures qui seront définies dans le cadre d'économies d'eau doivent être chiffrées, exprimées en %
- Quels seront les coûts ? Qui paye ?

Comment créer une dynamique de territoire et impliquer tous les acteurs ?

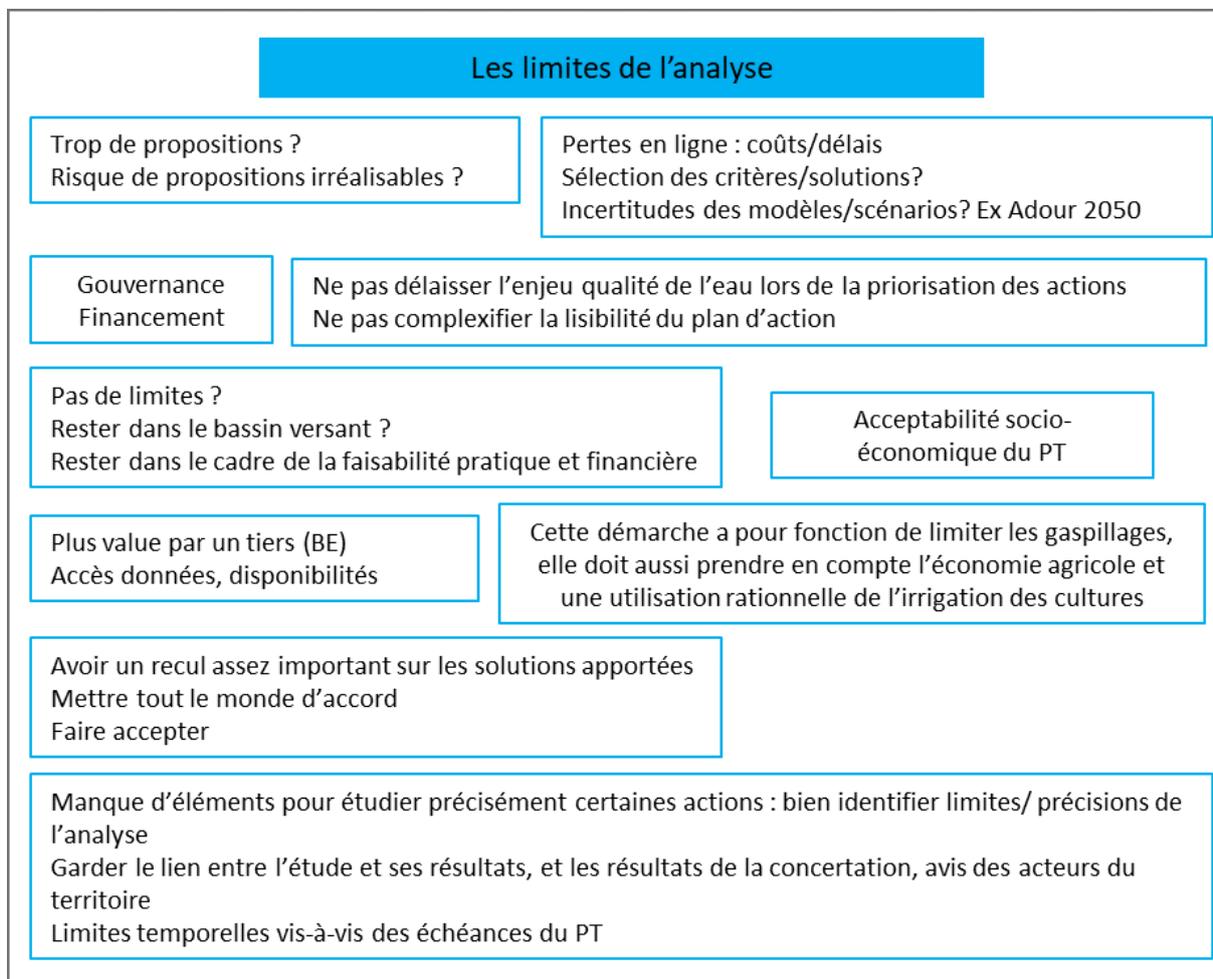
Répartition spatiale de mise en œuvre de actions - acteurs

Permettre un retour en direction des acteurs locaux du projet

Utilité (ou pas) de création de nouvelles ressources

Etablir un calendrier prévisionnel

Faire un état des lieux du territoire pour mettre en évidence les leviers d'actions



COMMENTAIRES :

Le « ? » (Intérêts de l'analyse pour vous) a été écrit par Frédéric Marcato (Vivadoeur) car il ne comprend pas la plus-value de cette analyse multicritère étant donné qu'un travail sur les actions a déjà été fait en atelier et il estime que c'est une perte de temps et d'argent.

Alain Baudry (ADT 32) répond que c'est une liste d'actions à la Prévert et se demande ce qu'on en fait maintenant. Le projet n'est pas mûr, il est nécessaire d'avoir une déclinaison spatio-temporelle de ces actions. Il ne faut pas oublier la problématique de la qualité de l'eau. Il faut se donner le temps de la réflexion et une étude est à faire par des professionnels.

Marion Alvarez (IA) rappelle que l'un des objectifs identifiés pour l'analyse est de prendre en compte la problématique du changement climatique et celle de la dilution des STEPs dans l'objectivation des actions. D'autant que le projet de territoire serait construit sur le long terme (15 ans) avec des échéances intermédiaires à 5 ans. Par ailleurs, le financement d'un bureau d'étude pour une telle analyse a été prévu initialement dans l'enveloppe du projet de territoire.

Francis Guilhamoulat (Régie des Eaux Mont de Marsan) demande pour quelles raisons les actions du SAGE Midouze n'ont pas été mises en œuvre et quelle est la stratégie pour le SAGE Midouze. Frédéric Marcato renchérit que les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du projet de territoire ont déjà été réalisées lors de l'élaboration du SAGE Midouze (il y a 15 ans).

Marie Laure Pons (IA) précise que le SAGE Midouze est un document de planification. Par ailleurs, le projet de territoire est une déclinaison opérationnelle du SAGE sur le bassin versant du Midour, qui prend en compte le changement climatique. Le SAGE a une valeur réglementaire, il est opposable. Le projet de territoire est un programme d'action basé sur le volontariat des acteurs pour leur mise en œuvre.

3.DISCUSSIONS SUR LA PLUS-VALUE DE MISSIONNER UN BUREAU D'ETUDE

Plusieurs acteurs rappellent que l'instruction ministérielle cadre le financement de projets de retenues qui s'inscrivent dans un projet de territoire visant notamment les économies d'eau et une meilleure gestion de l'eau, en prenant en compte la qualité de l'eau. Les actions doivent être partagées sur le terrain.

En effet, le projet de territoire est une démarche participative et elle consiste à travailler avec les acteurs locaux. Il faudrait choisir les actions qui auront le plus d'effets positifs sur les aspects qualitatif et quantitatif.

Il s'agirait de cibler la priorité des actions, leur coût, leur efficacité et leur faisabilité en regardant les impacts sur le milieu et le retour sur investissement pour le milieu. Il faudrait dégager un rapport coûts-bénéfices et ainsi la pertinence des actions.

Un bureau d'étude apporterait une assistance à l'analyse des actions pour ce qui relève de la méthodologie, notamment pour le travail sur les coûts-bénéfices et pour décortiquer les actions.

Cependant, ce sont les acteurs du territoire qui disposent des informations et des données nécessaires à l'analyse.

Alain Baudry (ADT32) fait le point sur plusieurs choses :

- sur la gestion quantitative, les ADT32 demande aux DDT(M) les données sur les retenues individuelles avec un bilan des volumes stockés par sous bassins hydrographiques homogènes. Ils ne comprennent pas comment l'état a pu définir les volumes prélevables avec l'OUGC sans connaître les volumes stockés. L'intérêt d'un bureau d'étude serait donc de répondre à la question de la mutualisation de ces ressources existante, parce qu'actuellement la ressource est mal gérée.

François Joncour (AEAG) précise qu'il y a des données sur la gestion de la ressource en eau dans l'état des lieux du projet de territoire et notamment sur le fonctionnement des réservoirs de soutien d'étiage qui a également été expliqué en atelier.

- sur le financement des actions : dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du syndicat Midour-Douze, une analyse multicritère des actions avait été réalisée. Suite à cela, le programme d'actions a été construit et il s'est avéré que la moitié des actions n'était pas réalisable car pas financée. La question est donc la suivante : est ce que l'agence de l'eau va pouvoir financer les actions du projet de territoire ?

Vincent Larsen (Syndicat Midou-Douze) souligne qu'il existe d'autres formes de financement que celui de l'agence de l'eau comme par exemple les financements privés et éventuellement les coopératives sur les actions agricoles.

Bernard Grihon propose de résumer ce qu'il est nécessaire d'objectiver sur les actions, sans se focaliser sur le terme d'analyse multicritère (qui n'est pas forcément le bon) :

- rapport coûts-bénéfices
- pertinence des actions
- qui paye ? financement ?
- temporalité des actions

Bernard Menacq (CC Bas Armagnac) estime qu'un apport technique par un bureau d'étude serait nécessaire mais se demande qui décide des actions suite à cette analyse.

Marion Alvarez (IA) insiste sur le fait que ce sont les acteurs du territoire qui sont maîtres des actions que l'on inscrit dans le projet de territoire. Le bureau d'étude ne serait qu'un apport en termes de méthodologie et d'outils d'analyse, il n'aura pas à décider quelles actions sont à mettre en œuvre. D'autant qu'il n'a jamais été proposé de choisir entre les actions établies dans le cadre des ateliers de concertation mais seulement de les objectiver.

Par ailleurs, il était proposé de prendre en compte la dimension socio-économique dans l'analyse afin d'évaluer les impacts économiques des actions du projet de territoire, comme cela l'a été demandé par certains acteurs.

Francis Guilhamoulat (Régie des Eaux Mont de Marsan) renchérit sur le fait qu'il faut des outils d'analyse et qu'un spécialiste est nécessaire pour faire ce travail.

Frédéric Marcato (Vivadour) indique qu'il est effectivement très important que la dimension socio-économique soit prise en compte et qu'elle soit intégrée jusqu'au bout de la démarche. Mais il faut rester sur une analyse locale.

André Etchelecou (garant) rappelle les délais liés à la fin de l'élaboration du projet de territoire. Il souligne qu'il est important de clarifier les actions en termes de quantité d'eau, d'échéance et d'objectifs et que ces actions sont volontaires et doivent être partagées. Les agriculteurs doivent donc savoir où ils vont à travers ces actions. Il y a des inconnus sur la méthode d'analyse à clarifier. Pourquoi pas ne faire travailler un bureau d'étude que sur certains aspects uniquement ?

Francis Guilhamoulat (Régie des Eaux Mont de Marsan) demande pourquoi il faudrait se limiter à 3 mois d'analyse et insiste qu'il ne faut pas « bâcler » le travail pour pouvoir finir dans les délais.

Bernard Grihon (CA40) remarque qu'il va être difficile pour les acteurs de s'investir à la hauteur de ce que demande une telle analyse.

Marie Laure Pons (IA) souligne que, qu'un bureau d'étude soit missionné ou que l'étude soit faite en interne, il faudra fournir les données de base à l'analyse et que cela demande un engagement de la part de tous.

Alain Baudry (ADT32) et Frédéric Marcato (Vivadour) s'accorde à dire que l'analyse ne doit pas être d'une précision très fine et que dans ce cas-là les acteurs du projet sont capables de le réaliser en interne en 6 mois.

François Joncour (AEAG) renchérit sur le fait qu'il est surtout important d'avoir des ordres de grandeur et que le résultat de l'analyse doit au final émaner d'un consensus des acteurs. Il précise que le fait de missionner un bureau d'étude ne conditionnera pas le financement des actions par l'agence.

Alain Baudry (ADT32) souligne que les ADT32 sont prêts à s'investir dans l'analyse (chiffrage des économies d'eau, des coûts, des financements, des échéances, etc.) mais qu'ils ne souhaitent pas réaliser une hiérarchisation des actions. Il insiste sur le fait que l'eau n'est pas une ressource renouvelable et qu'il sera nécessaire de s'intégrer dans le cycle de l'eau dans le cadre du projet de territoire. Il n'est pas possible de gérer la ressource en eau en 5 ans, il faut donc viser un plan de gestion et d'actions sur du long terme.

Patrick Ponge (SEPANSO 40) propose de rédiger les fiches actions dès à présent et de faire des bilans chiffrés à l'année n+1, n+2, etc.

Marion Alvarez (IA) mentionne la rencontre avec la région Nouvelle Aquitaine du 30 mai et indique que la région a demandé une analyse coûts-bénéfices pour pouvoir orienter leurs financements.

Bernard Grihon (CA40) répond que la région Nouvelle Aquitaine devrait également prendre en compte les demandes du territoire et que le projet de territoire Midour est aussi sur la région Occitanie.

André Etchelecou (garant) souligne que les besoins en eau sont différents selon les sous-bassins du territoire et qu'il est important d'intégrer cette sectorisation dans les fiches actions. Il se demande également s'il est possible de mettre en avant des expériences agricoles innovantes dans une visée prospective.

François Joncour (AEAG) rappelle les demandes de l'instruction ministérielle concernant les projets de retenues (analyse coûts-bénéfices, aspect de récupération des coûts) qu'il serait intéressant d'aborder dans l'analyse.

Bernard Grihon (CA40) souligne que le préfet prendra acte des actions proposées dans le projet de territoire mais que c'est bien les acteurs du territoire qui les décident. Par ailleurs, il estime qu'il est trop tôt pour répondre à l'instruction ministérielle concernant les projets de retenues et que ce sera à faire dans un deuxième temps si l'action de création d'un réservoir/retendue est retenue.

François Joncour (AEAG) précise que le projet de territoire fera l'objet d'une validation par le préfet de bassin avant l'attribution d'aide de l'Agence. Si le projet de territoire prévoit la création de retenue(s), le déploiement réel des autres actions entre la validation du PT et le dépôt d'une demande d'aide pour la création de retenue(s), sera un élément déterminant d'appréciation de la sincérité des engagements des acteurs et sera pris en compte au moment de la décision d'attribution d'aides de l'Agence sur la création de retenue(s) dans les mois ou années qui suivront.

Suite à ces nombreuses discussions, les acteurs sont arrivés au consensus de débiter la rédaction et l'analyse des actions en interne avec l'organisation de groupes thématiques pour travailler dessus.

Ils demandent également à ce qu'un délai supplémentaire soit envisagé s'il apparaît nécessaire de faire réaliser une expertise par un prestataire sur certains aspects de l'analyse et qu'elle nécessite un délai supplémentaire.

4. LES SUITES A DONNER

Etapes de travail :

- a. **Travailler par lots d'actions : réaliser la trame des fiches actions** en intégrant les retours des rencontres individuelles réalisées jusque-là et cibler les acteurs pouvant aider à la construction des fiches actions
Fournir les données nécessaires à l'objectivation des actions
- b. Organiser des **groupes thématiques** par lots d'actions : critères d'impacts
- c. Construction d'un **tableau commun recensant les critères** par actions
- d. **Objectivation des actions** et définition des limites de l'analyse
- e. **Rédaction** des fiches actions

S'il apparaît que certains éléments nécessitent une expertise extérieure et plus poussée, il sera envisagé de missionner un bureau d'étude.

Echéances à tenir :

- **fournir les données correspondantes avant chaque groupe de travail**
- 1^e groupe de travail fin juin
- 2^e groupe de travail début juillet
- autres groupes de travail en septembre
- construction du tableau et remplissage partiel avant la fin de l'été
- un comité de pilotage fin septembre pour présenter la version intermédiaire des fiches actions et valider l'approbation des élus sur ce qui tend le projet de territoire

L'analyse à mener (ordre de grandeur) pour l'ensemble des actions du PT concernera :

- le rapport coûts-bénéfices (dont dimension socio-économique, changement climatique, qualité de l'eau)
- la pertinence des actions
- la temporalité des actions
- la sectorisation des actions
- le financement public, privé

Un débat sera à organiser pour discuter de la création de réservoirs de soutien d'étiage et de retenues déconnectées.

Il faudra être attentif sur la définition que l'on donne aux retenues déconnectées et autres types de retenues. Cela va de même pour le reste des actions : il sera donc important de faire un glossaire.



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE
TERRITOIRE DU

Midour

Feuille de présence

Date et lieu de la réunion :

31 mai 2018 - 13h30 Jü-Belloc

Objet de la réunion :

Groupe de travail Analyse multicritère

Structure	Nom - Prénom	Signature
Amis de la Terre 40	Catherine Letaconoux	Excusée
Amis de la Terre 32	A. BANDRY	
Agr'eau	Baptiste MAITRE	
AEAG	François JONCOUR	
Chambre Agriculture 40	Bernard GRIHON	
Chambre Agriculture 32	Jean BUGNICOURT	
Civam Bio 40	Louise FABRE Philippe SALVADOR	
ComCom du Bas Armagnac	Bernard MENACQ	
ComCom Villeneuve de Marsan	Jean-Yves ARRESTAT	
DDTM 40	Agnès DANNEQUIN	
Fédération de Chasse 40	Thierry BEREZIAT	
Fédération de Pêche 32	Nicolas CANTO	
Garant de la concertation	André ETCHELECOU	
Institution Adour	Marion ALVAREZ	
Institution Adour	Marie Laure Pons	
Maisadour	Adrien CHASSAN	
Régie des Eaux Mont de Marsan	Francis GUILHAMOULAT	
SEPANSO 40	Patrick PONGE	
STEP Nogaro	Jean Luc DROUARD	
Syndicat Midour Douze	Sylvain KARIMJOY	
Syndicat Midou Douze	Vincent LARSEN	
Vivadour	Frédéric MARCATO	